

« Christ est la fin de la loi : » *Finis legis Christus*<sup>1</sup>. C'est pourquoi, et les patriarches et les prophètes soupiraient perpétuellement après sa venue; parce qu'il était la fin de la loi, et le sujet principal de ses prophéties. D'où il s'ensuit manifestement que toutes les cérémonies de la loi, toutes ses solennités, tous ses sacrifices regardaient uniquement le Sauveur; et qu'il n'y a page dans les Écritures en laquelle nous ne le vissions, si nous avions les yeux assez épurés.

Et certes, puisqu'il plaisait à notre grand Dieu de se revêtir d'une chair humaine, il était convenable, mes sœurs, que de même que ce mystère étant accompli, nous en célébrions la grandeur par de pieuses actions de grâces; aussi ceux qui en ont précédé l'accomplissement, vécut dans l'attente de ce bonheur qui devait arriver à notre nature. Il est vrai que le Verbe éternel, en se faisant homme, est né dans un temps limité; car c'est une suite de la condition humaine. L'éternité s'est alliée avec le temps, afin que ceux qui sont sujets au temps pussent aspirer à l'éternité. Mais encore que la venue du Sauveur fût arrêtée à un temps certain par les ordres de la Providence divine; toutefois il faut avouer que le mystère du Verbe fait chair devait remplir et honorer tous les temps. C'est pourquoi il était à propos qu'ou il n'était pas par la vérité de sa présence, il y fût du moins d'une autre manière par des figures très-excellentes. Et de là vient que la loi de Moïse est pleine de merveilleuses figures qui nous représentent le sauveur Jésus.

En effet, je vous demande, mes très-chères sœurs, d'où vient tant de sang répandu dans les cérémonies anciennes; sinon pour représenter le sang de Jésus? Pourquoi est-ce que par le sang de l'agneau le peuple est délivré du glaive vengeur qui désola les maisons des Égyptiens? pourquoi est-ce que l'alliance est signée et ratifiée par le sang? pourquoi n'y a-t-il point d'entrée dans le sanctuaire, si le pontife n'a les mains teintes du sang des victimes? pourquoi les crimes sont-ils expiés, les pontifes et leurs vêtements consacrés par le sang versé dans le sacrifice? le sang des animaux égorgés était-il suffisant pour apaiser Dieu? était-il capable de purifier l'homme? Si ce n'est pour nous faire entendre qu'il n'y a ni délivrance, ni consécration, ni alliance, ni expiation, ni salut, que par le sang de l'agneau sans tache, « qui a été tué, dit saint Jean<sup>2</sup>, dès l'origine du monde : » tué, dis-je, dès l'origine du monde, parce que dès l'origine du monde sa mort a été figurée par une multitude infinie de sacrifices sanglants. C'est ce qui fait dire à Tertullien : *O Christum in no-*

<sup>1</sup> Rom. x, 4.  
<sup>2</sup> Apoc. xiii.

*vis veterem*<sup>1</sup> ! « Oh! que Jésus-Christ est ancien dans la nouveauté de son Évangile! » Ce que nous honorons est nouveau, parce que Jésus-Christ l'a mis dans un nouveau jour : ce que nous honorons est ancien, parce que la figure s'en trouve dès les premiers temps. La loi est un Évangile caché; et l'Évangile est une loi expliquée.

Et c'est ce qu'exprime l'apôtre saint Paul en ces excellentes paroles : « La loi a l'ombre des choses futures, et non point la vive image<sup>2</sup>. » Que veut dire ce grand apôtre, que la loi a l'ombre et non point la vive image des choses? La comparaison est prise de la peinture. Le peintre dessine le portrait du roi. Vous en voyez déjà quelque ressemblance dans les premiers crayons du tableau : ce sont ses traits, c'est sa taille, c'est son air, c'est l'image du prince que vous y voyez : mais quand l'ouvrage sera accompli, c'est alors que le roi paraîtra avec sa majesté naturelle. Ainsi la loi avait Jésus-Christ dans des ombres et dans des figures, et comme dans un crayon imparfait; mais elle n'avait pas l'image finie. Et de même que la peinture achevée efface les linéaments imparfaits, ainsi la beauté parfaite de l'Évangile efface l'imperfection de la loi par des couleurs plus vives et plus éclatantes. C'est pourquoi Jésus-Christ change l'eau en vin, c'est-à-dire, la loi de Moïse en son Évangile.

## ABRÉGÉ D'UN SERMON

POUR

LE TROISIÈME DIMANCHE

APRÈS L'ÉPIPHANIE.

Évangile du lépreux et du centenier. *Matth. viii, 1. Marc. i, 40. Luc. v, 12.*

Deux sacrements : dans la guérison du lépreux, l'expiation du péché par la pénitence; dans le centenier, la préparation à l'eucharistie.

Jésus en descendant de la montagne, où il vient de publier tous les préceptes de la loi évangélique, nous apprend la rémission des péchés. Après le précepte, la prévarication; et par grâce, la rémission. Il ne souvient [guère] de songer aux bonnes œuvres qui sont à faire, aux péchés qui sont à expier. « Nous devons cependant travailler chaque jour à la rémission des péchés que nous commettons sans cesse : » *Sub quoti-*

<sup>1</sup> Lib. iv, adv. Marcion. n° 21.  
<sup>2</sup> Hebr. x, 1.

*diana peccatorum remissione vivamus*<sup>1</sup>. Dénombrement des péchés. Toute notre vie, inutilité : non-seulement paroles oiseuses; mais tout oiseux : nous sommes l'oisiveté même. Je confesse vos péchés et les miens, ceux que la plupart du monde ne confesse pas. Venez donc à Jésus; [dites-lui] : « Si vous voulez, vous pouvez me guérir : » *Si vis, potes me mundare*. [Il vous répondra] : « Je le veux, soyez guéris : » *Volo, mundare*<sup>2</sup>. Quand le prêtre parle, Jésus parle : c'est lui qui dit : « Je le veux, soyez guéris : » *Volo, mundare*.

Il lui défend de parler, il l'envoie aux prêtres « pour leur servir de témoignage : » *In testimonium illis*<sup>3</sup>. Ce n'est pas qu'il veuille que le peuple ignore ses merveilles et sa mission; il veut qu'il les apprenne par la voie ordinaire établie de Dieu.

La cure du lépreux. La lèpre est une impureté : elle signifie le péché. « [Le pécheur ainsi que le lépreux] doit être condamné comme impur : » *Immunditie condemnabitur*<sup>4</sup>. On ne traite pas de même tous les lépreux. La lèpre nouvelle et la lèpre invétérée. Les pécheurs ne doivent pas s'étonner si [on les traite] diversement. Médecins qui ne discernent pas. Il faut savoir discerner entre la lèpre et la lèpre. Les clefs pour fermer et pour ouvrir. La communion avec discrétion : *Et dixit Athersatha eis ut non comederent de sancto sanctorum, donec surgeret sacerdos doctus atque perfectus*<sup>5</sup> : « Le gouverneur leur dit de ne point manger de viandes sacrées, jusqu'à ce qu'il s'élevât un pontife docte et parfait. » « Un malade, dit saint Augustin, reçoit d'autres préceptes pour traiter sa maladie, que ceux qu'on lui donne en santé : » *Secunda præcepta æger accepit*<sup>6</sup>.

« Tout homme infecté de la lèpre, qui avait été séparé des autres par le jugement du prêtre, devait avoir ses vêtements décousus, la tête nue, le visage couvert de son vêtement, et devait crier qu'il était impur et souillé. Il était obligé de demeurer seul hors du camp, pendant tout le temps qu'il était lépreux et impur : » *Quicumque maculatus fuerit lepra, et separatus est ad arbitrium sacerdotis, habebit vestimenta dissuta, caput nudum, os veste contactum, contaminatum ac sordidum se clamabit : solus habitabit extra castra*<sup>7</sup>. Le pécheur doit être séparé de peur de la contagion :

<sup>1</sup> S. Aug. Serm. LVIII, n° 6, t. v, col. 339.  
<sup>2</sup> Matth. viii, 2.  
<sup>3</sup> Ibid. 4.  
<sup>4</sup> Levit. xiii, 8.  
<sup>5</sup> I. Esdr. ii, 63.  
<sup>6</sup> Serm. LXXXVIII, n° 7, t. v, col. 473. Serm. CCLXXVII, n° 2, col. 1124.  
<sup>7</sup> Levit. xiii, 44, 45, 46.

c'est pourquoi la victime pour le péché [s'immolait] « hors du camp : » *Extra castra*<sup>1</sup>; et Notre-Seigneur [a été crucifié] « hors des portes de Jérusalem : » *Extra portam*<sup>2</sup> : excommunication que Jésus-Christ a soufferte.

*Offeres munus quod præcepit Moyses*<sup>3</sup> : « Vous offrirez le don que Moïse a prescrit, » deux passereaux. On en immole l'un; on délivre l'autre, on le lâche en liberté, après avoir été trempé au sang de l'autre<sup>4</sup>. Jésus-Christ immolé; toute la nature vivante : elle est délivrée; mais il faut qu'elle soit trempée au sang de Jésus-Christ par la mortification. La vie délicate ne souffre pas qu'on soit trempé dans ce sang. Celle qui vit dans les délices est morte, quoiqu'elle paraisse vivante : » *Vivens, mortua est*<sup>5</sup>.

Le lépreux était obligé de couper tous les poils, ses cheveux, sa barbe, ses sourcils. La lèpre s'attachait principalement aux cheveux et aux poils. « L'homme de la tête de qui les cheveux tombent, est chauve et pur : » *Vir de cujus capite capilli fluunt, calvus et mundus est*<sup>6</sup> : c'était une marque. [Les poils sont] un superflu : le superflu retranché; c'est là que les péchés s'attachent. Ne demandez pas ce qu'il faut retrancher : retranchez quelque chose, la lumière vous viendra pour retrancher toujours davantage. Retranchez par l'aumône; retranchez tous les jours quelque chose à la vanité. On objecte toujours la bienséance : il faut couper même les sourcils et la barbe : il n'importe pas quand le visage sera un peu défiguré. Personne plus obligé aux aumônes que les lépreux purifiés, les pécheurs guéris.

Deux raisons pourquoi l'aumône ôte les péchés : 1° Le péché naturellement demande d'être puni par la privation de tout bien. Qui est ingrat et rebelle envers Dieu, mérite la soustraction de tous ses dons, et ne doit rien avoir dans son empire : il a abusé de tout. Si l'on n'est pas effectivement privé, il faut compatir à ceux qui le sont, souffrir avec eux : « Exercer la patience à l'égard des uns, et la miséricorde envers les autres : » *Alios per patientiam, alios per misericordiam*<sup>7</sup>.

2° Par l'aumône on empêche les péchés des autres, une infinité de péchés où la pauvreté engage; péchés inconnus, incestes pour n'avoir point de lits, et autres abominations. Rien de meilleur pour expier nos péchés commis, que

<sup>1</sup> Levit. iv, 21.  
<sup>2</sup> Hebr. xiii, 12.  
<sup>3</sup> Matth. viii, 4.  
<sup>4</sup> Levit. xiv, 4, 5, 6, 7.  
<sup>5</sup> I. Tim. v, 6.  
<sup>6</sup> Levit. xiii, 40.  
<sup>7</sup> S. Leo.

d'empêcher que les autres n'en commettent. « La charité couvre la multitude des péchés : » *Charitas operit multitudinem peccatorum*<sup>1</sup> : nous avons besoin d'un remède qui en remette et en couvre plusieurs, car nous péchons sans cesse.

Aumône, excellente préparation pour la communion. Le don de l'aumône, préparation au don sacré. Donner à Jésus-Christ, préparation à l'action par laquelle il se donne à nous.

### SERMON

POUR

#### LE CINQUIÈME DIMANCHE

APRÈS L'ÉPIPHANIE.

Jérusalem et Babylone, leur esprit et leur caractère. Raisons de la conduite de Dieu dans le mélange des bons avec les méchants : comment ils sont séparés dès à présent : suites de la dernière séparation.

Sinite utraque crescere usque ad messem.

Laissez croître l'un et l'autre jusqu'à la moisson. *Matth. XIII, 30.*

Tout autant que nous sommes de chrétiens, nous sommes de pauvres bannis, qui, étant relégués bien loin de notre chère patrie, sommes contraints de passer cette vie mortelle dans un pèlerinage continuel, déplorant sans cesse la misère de notre péché qui nous a fait perdre la douceur et la liberté de notre air natal, seul capable de réparer nos forces perdues et de rétablir notre santé presque désespérée. Cependant, mes très-chères sœurs, ce qui adoucit les ennuis et les incommodités de notre exil, ce sont les lettres que nous recevons de notre bienheureuse patrie : vous entendez bien que c'est du ciel que je parle. Ces lettres, ce sont les Écritures divines que notre Père céleste nous adresse par le ministère de ses saints prophètes et de ses apôtres, et même par son cher Fils, qu'il a envoyé sur la terre pour nous apporter ici-bas des nouvelles de notre pays, et nous donner l'espérance d'un prompt et heureux retour. De sorte que si nous désirons ardemment de voir cette glorieuse cité dont nous devons être les habitants, nous sommes vivement touchés de l'amour de notre patrie, où notre bon Père nous conserve un grand et éternel héritage : toute notre consolation doit être de lire ces lettres : nous en devons baiser mille et mille fois les sacrés caractères, et surtout nous en devons nuit et jour ruminer le sens. C'est pourquoi le prophète David

<sup>1</sup> I. Petr. IV, 8.

chantait à son Dieu, parmi des soupirs amoureux : « O Seigneur, voyez que je suis étranger sur la terre : du moins ne me refusez pas cette unique consolation de méditer votre sainte parole : » *Incola ego sum in terrâ, non abscondas à me mandata tua*<sup>2</sup>. Ainsi je ne m'étonne pas, mes très-chères sœurs, si vous avez une telle avidité d'entendre la parole de Dieu. C'est un effet de ce pieux gémissement que le Saint-Esprit inspire en vos âmes, les sollicitant par de saints désirs. Je m'estimerais bienheureux si je pouvais contribuer quelque chose à satisfaire ces pieux désirs. Écoutez, écoutez, mes sœurs, les paroles du saint Évangile ; et si je vous semble peu de chose, comme en effet je ne suis rien, songez que c'est la voix de votre Époux que vous entendez par ma bouche.

« Le royaume des cieux, nous dit Jésus-Christ<sup>3</sup>, est semblable à un homme qui avait semé de bon grain dans son champ. Mais pendant que les hommes dormaient, son ennemi vint, et sema de l'ivraie au milieu du blé, et s'en alla. L'herbe ayant donc poussé, et étant montée en épi, l'ivraie commença aussi à paraître. Alors les serviteurs du Père de famille vinrent lui dire : Seigneur, n'avez-vous pas semé de bon grain dans votre champ ? d'où vient donc qu'il y a de l'ivraie ? Il leur répondit : C'est l'homme ennemi qui l'y a semée. Et ses serviteurs lui dirent : Voulez-vous que nous allions l'arracher ? Non, leur répondit-il, de peur qu'en arrachant l'ivraie, vous ne déraciniez en même temps le bon grain. »

Le grand Père de famille, c'est Dieu qui a répandu de tous côtés sur les hommes ses vérités, comme une semence céleste qui devait fructifier en bonnes œuvres pour la vie éternelle. Il avait commencé à jeter cette précieuse semence dans l'esprit de l'homme, l'introduisant dans ce paradis de délices, où tout ce qui se présentait à ses yeux ne lui parlait que de son Créateur. Mais pendant qu'il s'endormait dans la considération de ses propres dons, oubliant insensiblement son auteur, auquel seul il doit veiller, et « déçu de la douceur de sa charmante liberté, » *Sua in æternum libertate deceptus*<sup>3</sup> ; le serpent frauduleux qui lui parlait au dehors, fit couler intérieurement dans son cœur le venin subtil et délicat de la vaine gloire. Animé de ce bon succès, il n'a cessé de jeter autant qu'il a pu les semences du vice et du désordre, partout où il a vu que la munificence divine répandait celles de ses grâces. Si bien que,

<sup>1</sup> Ps. CXVIII, 19.

<sup>2</sup> Matth. XIII, 24 et suiv.

<sup>3</sup> Innocent. I. Ep. XXIV, ad Cons. Carth. Lab. t. II, col. 1285.

par ses artifices, le bon et le mauvais grain, c'est-à-dire, les bons et les mauvais, se sont trouvés mêlés ensemble dans le même champ, c'est-à-dire, ou bien dans le monde, comme Notre-Seigneur l'interprète, ou [dans] la sainte Église, comme je le pourrais justifier aisément par d'autres endroits de l'Écriture. Là-dessus quelques faux zélés se sont élevés, qui ont trouvé ce mélange insupportable : il leur a semblé que la justice divine devait incontinent exterminer les impies, et ouvrir sous eux les plus noirs abîmes pour les engloutir. Mais notre sage Père de famille ne défère pas à leur zèle inconsidéré et superbe : il ordonne que l'on les laisse croître jusques à la moisson, c'est-à-dire, à la fin des siècles : et alors il enverra ses saints anges pour faire cette dernière et éternelle séparation, par laquelle les méchants, séparés pour jamais de la compagnie des bons, seront jetés dans la flamme, pendant que la troupe des justes, toute pure et tout éclatante, fera voir dans le royaume de Dieu autant de soleils que de saints. C'est l'interprétation de notre parabole. [Dans ce discours je vous exposerai] l'intention de Notre-Seigneur en deux réflexions : la première sur le mélange, la seconde sur la séparation des bons et des mauvais.

Depuis le péché du premier homme, l'iniquité a régné dans le monde. Tous s'étaient écartés de la bonne voie : « Il n'y avait personne qui fit bien, non pas même un seul, » comme chantait autrefois le Psalmiste<sup>1</sup>, [au psaume] rapporté dans l'Épître aux Romains<sup>2</sup>. C'est pourquoi saint Augustin a dit « qu'il y avait dans le monde comme une ville d'iniquité, qu'il a appelée Babylone<sup>3</sup>. » Babylone en langue hébraïque, c'est-à-dire, confusion : il l'appelle donc Babylone, parce que l'iniquité et la confusion sont inséparables. Cette cité, mes sœurs, c'est le règne, l'assemblée, et, pour parler de la sorte, la république des méchants. Mais Dieu regardant d'en haut en pitié cette noire et criminelle ignorance, a envoyé son Fils au monde pour le réformer. C'est lui qui contre cette cité turbulente qui par son audacieuse rébellion dominait par toute la terre, a établi une cité sainte qui doit servir d'asile à tous ceux qui se voudront retirer de cette confusion générale. Cette cité, mes très-chères sœurs, c'est la sainte, la spirituelle, la mystérieuse Jérusalem, c'est-à-dire, vision de paix ; afin d'opposer la paix des enfants de Dieu au désordre et au tumulte des enfants du monde.

Mais où se bâtira cette ville innocente ? quelles montagnes assez hautes, quelles mers et quel

océan assez vaste la pourraient assez séparer de cette autre cité criminelle ? Chères sœurs, le Prince son fondateur ne l'en veut point séparer par la distance des lieux : dessein certainement incroyable ! il bâtit Jérusalem au milieu de Babylone. Durant le cours de ce siècle pervers, les bons seront mêlés avec les méchants. O Dieu éternel ! quel mélange de ces deux peuples divers, je veux dire des saints et des impies ! l'un est prédestiné à la vie éternelle, et l'autre réprouvé à jamais. Leurs princes sont ennemis. Le prince de Jérusalem, c'est Jésus : le diable est le prince de Babylone. Ils vivent sous des lois directement opposées. L'Apôtre, comme vous savez, distingue deux sortes de lois ; l'une est la loi de l'esprit, elle gouverne Jérusalem : l'autre est la loi de la chair, qui domine dans Babylone. Leurs mœurs sont toutes contraires. L'une se propose pour dernière fin une paix trompeuse, à cause qu'elle est passagère : l'autre, parmi beaucoup d'afflictions présentes, gémit et soupire sans cesse après une paix assurée, à cause qu'elle est éternelle. Qu'est-ce à dire ceci, mes très-chères sœurs ? Ces deux peuples de bons et de méchants, dont les lois sont si fort opposées, les mœurs si contraires, les desseins si incompatibles, vivent néanmoins ensemble dans une même société ; ils sont éclairés d'un même soleil ; ils respirent un même air ; la terre, leur mère commune, leur fournit à tous indifféremment une nourriture semblable. Bien plus, nous les voyons tous les jours se présenter aux mêmes autels ; ils sont associés dans la communion de l'Église, ils participent aux mêmes mystères ; ils sont régénérés et repus de la vertu des mêmes sacrements. Oserions-nous bien, ô Seigneur, vous demander raison d'un mélange si surprenant ? « Quelle convention, je vous prie, entre Jésus-Christ et Bélial ? » Pourquoi voulez-vous que les corps soient si proches et les cœurs tellement séparés ? Que vous ont fait vos enfants, de les punir si cruellement, les contraignant de vivre avec vos ennemis et les leurs ? Quel nouveau genre de supplice, de joindre ainsi le vif et le mort ? Vous, Seigneur, qui avez si bien rangé chaque chose en sa place, qui avez séparé la terre et le firmament, les ténèbres et la lumière, ne séparerez-vous point les justes d'avec les impies ? Certes le ciel et la terre ne sont pas si fort éloignés, les ténèbres et la lumière ne sont pas si contraires, que sont la vertu et le vice : pourquoi donc les laissez-vous ensemble ? N'avez-vous débrouillé la confusion du premier chaos, qu'afin de nous rejeter dans un chaos plus horrible ? Éclaircz-nous, Seigneur, sur cette diffi-

<sup>1</sup> Ps. XIII, 4.

<sup>2</sup> Rom. III, 12.

<sup>3</sup> In Ps. XXVI, n° 18, t. IV, col. 126.

<sup>1</sup> II. Cor. VI, 15.